

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 18 avril 2024**

**Convocation : 12 avril 2024 Date d'affichage : 12 avril 2024**

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril à dix-huit heures trente à Saint Pierre le Vieux - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	Mme Béatrice AUFRANT
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de <b>SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Mme Michèle DORIN
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIÈRES</b>	-
Commune de <b>TRAMAYES</b>	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	M. Chantal WALLUT
Commune de <b>VEROSVRES</b>	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : M. Hervé JOSEPH (Germolles sur Grosne), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières), M. Damien THOMASSON (Tramayas)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Michèle DORIN**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) – M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND (Saint-Point) - M. Christophe BALVAY (Trambly).

***Construction d'un gymnase intercommunal à Dompierre-les-Ormes***

**Demande de subvention auprès de**

**l'Agence Nationale du Sport**

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-20240418-2024\_26-DE

**DELIB 2024-26**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les conditions d'éligibilité au Plan 5000 équipements – Génération 2024 de l'Agence Nationale du Sport,

Le Président explique que l'Agence Nationale du Sport déploie un plan « 5 000 équipements – Génération 2024 » afin de poursuivre le développement de la pratique sportive avec une attention particulière portée sur les activités physiques et sportives du public scolaire.

Ce dispositif vient, notamment, accompagner les collectivités et leurs groupements à la réalisation d'équipements structurants.

La Communauté de communes souhaite poursuivre sa politique de développement des équipements sportifs avec la construction d'un gymnase à Dompierre-les-Ormes.

Le plan de financement de ce projet de construction se décompose comme suit :

Gymnase Communautaire à DLO - PLAN DE FINANCEMENT							
DEPENSES PREVISIONNELLES HT			RECETTES PREVISIONNELLES				
		commentaires	Partenaires	Assiettes éligibles	% sur assiette	montant financement	% global
			DETR/DSIL	1 850 755	30,00%	555 227	30,00%
			Conseil départemental	1 850 755	27,02%	500 000	27,02%
			ANS	1 850 755	16,21%	300 000	16,21%
Coût Travaux Gymnase	1 551 055		FNADT	1 850 755	6,77%	125 378	6,77%
<b>2 - Coût global Travaux</b>	<b>1 551 055</b>						
Etude (de sols) - estimation	5 000		<b>Total des subventions</b>		<b>80,00%</b>	<b>1 480 604</b>	<b>80,00%</b>
Coût HT Maitrise d'œuvre (10%)	155 106						
Bureau d'étude technique + SPS (4%)	62 042						
<b>3 - Coût global Etudes</b>	<b>222 148</b>		<b>Reste à charge collectivité base HT</b>			<b>370 151</b>	<b>20,00%</b>
<b>4 - Provision 5% aléas travaux</b>	<b>77 553</b>						
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 850 755</b>		<b>TOTAL HT</b>			<b>1 850 755</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 220 907</b>		<b>TOTAL TTC</b>			<b>2 220 907</b>	

Le Président propose de solliciter une aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre de leur plan « 5 000 équipements – Génération 2024 » - Axe 3 - Equipements structurants

**Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AFFIRME** son accord pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase à Dompierre-les-Ormes d'un montant prévisionnel de 1 850 755 €HT
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence Nationale du Sport une subvention de 300 000 €,
- **DIT** que le montant de ces dépenses sera inscrit au budget principal de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-26